

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2089

Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public d'un bâtiment communal situé 103 boulevard des Etats Unis à Lyon 8e, au profit du Centre International de Séjour de Lyon (CISL) – EI n° 08030

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2089 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC D'UN BATIMENT COMMUNAL SITUE 103 BOULEVARD DES ETATS UNIS A LYON 8E, AU PROFIT DU CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE LYON (CISL) – EI N° 08030 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre International de Séjour de Lyon assure l'accueil temporaire de tous groupes de personnes, françaises ou étrangères désirant séjourner à Lyon, en privilégiant le tourisme social, en participant au développement touristique, culturel et éducatif de Lyon ou encore en favorisant les relations entre les structures administratives ou associatives assurant la promotion du tourisme.

L'organisation du CISL lui permet d'assurer la gestion, l'entretien des locaux, le fonctionnement de l'hôtellerie, l'hébergement et les services divers offerts aux usagers.

La Ville de Lyon est propriétaire du bien immobilier sis au 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, figurant au cadastre sous la section n° 47 pour C, d'une superficie totale de 3 490 m².

Par délibération n° 2016/1673 du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement, par avenant, de la convention de mise à disposition de ces locaux pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2016, de manière à poursuivre l'étude des différents statuts d'occupation répondant mieux aux attentes des parties.

Cette réflexion a mené à la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec une participation financière du CISL pour les activités à caractère commercial (restauration). Pour les autres activités à caractère non commercial, la mise à disposition est consentie à titre gratuit. Cette participation est fixée à 30 000 € pour la première année.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 385 000 €/an.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé de renouveler la mise à disposition des locaux pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Vu la délibération n° 2016/1673 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre International de Séjour de Lyon (CISL), concernant l'occupation temporaire du domaine public d'un bâtiment communal à titre onéreux avec gratuité partielle situé 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

C. F. LEVY